

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-020-4
Séance du 13 juin 2023**

Adhésion à l'association Club des
Utilisateurs Coriolis

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis,

Considérant que l'association Club des Utilisateurs Coriolis pourra constituer, pour le syndicat, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis, dont le siège social se situe place du Docteur Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 100 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

